

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :								
1. Infitulé du projet								
L'ECOLE BUISSONNIERE - Régénération de l'Ecole Normale d'Institutrices à Rouen								
L'ECOLE BOISSONNIERE - Régélieration de l'École Normale à institutilées à Nouell								
2. Identification du  (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du  (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique								
Nom Prénom								
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale Matmut immobilier								
Nom, prénom et qualité de la personne Mme Tocqueville Sophie								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 4 9 9 2 0 3 2 5 5 0 0 0 1 7 Forme juridique SAS								
The state of the s								
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc								
N°39 a) Surface plancher créée : 13 965 m²								
Surface parcellaire : 2,0856 ha								
4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire								
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition								
L'opération a pour but de réhabiliter le site de l'Ecole Normale d'Institutrices.								
Pour se faire, le site a été en partie démoli tout en conservant le bâti noble.								
Le site sera réaménagé en 3 parties :								
- Un hôtel sera créé au niveau des bâtiments conservés avec un jardin des œuvres enserré entre les ailes du bâtiment - Un bâtiment de bureaux								
- Un parc Urbain								

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

notice explicative, donnant les objectifs du projet, est jointe en annexe 7.
.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
e projet prévoit :
La conversion des bâtiments présents en hôtel
La création de la façade de l'hôtel et d'un parking privé souterrain (53 places)
La création d'un jardin d'œuvre enserré dans les bâtiments existants
La création d'un bâtiment de bureaux avec un parking associé (127 places)
La création d'un parc urbain alliant minéraux et végétaux avec l'insertion de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux luviales
La création d'une voirie d'accès et les places de parking extérieur (12 places)
and the same was a second to partially citizens (12 places)
es parkings destinés aux bureaux et à l'hôtel seront privés et fermés par une barrière.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
e réaménagement permettra l'exploitation d'un hôtel avec 5 880 m² de surface plancher.
hôtel sera composé :
D'un espace d'accueil
D'un espace d'acciden D'un espace composé de chambres d'hôtel
D'un SPA / Piscine
D'une salle de Sport
D'un Bar / Restaurant terrasse
D'un espace administratif et locaux du personnel

Les bureaux contemporains seront aménagés dans un bâtiment R+2 à R+3 sur un niveau de sous sol avec l'aménagement d'une

rue intérieure apportant à chaque bureau un éclairage naturel et offrant un solution thermique passive et naturelle.

La surface plancher des bureaux est de 8 085 m².

4.2 Objectifs du projet

La décision de l'autorité environner	nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	sation(s).
Le dossier est soumis à l'élaboration d	'un permis de construire, d'un dossier loi sur l'eau et	d'une procédure cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact (	article R-122-2 du code de l'environnement).	
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie parcellaire		20 882 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - Bureaux		8 085 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - Hôtel		5 880 m <sup>2</sup> 13 965 m <sup>2</sup>
Surface de plancher - totale		13 903 111
	The state of the s	
4.6 Localisation du projet	The second of the second of the	
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 49° 2	27'14"05 Lat. 01°05'54"82
Croisement entre la route de	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Neufchâtel et la rue de Lille à Rouen	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
redictives cellarae de Line a risaci.	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	renvironnemeni .	
	Point de départ : Long°_	'"_ Lat°'"_
	Point d'arrivée : Long°_	'"_ Lat°'"_
	Communes traversées :	
- Life on the state of the state of the	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation o	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluc	ation Oui Non X
environnementale ?		
4.7.2 Si oul, décrivez sommaireme	ent les	
différentes composantes de votre		
indiquez à quelle date il a été au	torise ?	
	A CONTRACTOR	
	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessaus, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, aisponible sur le stre de chaque afrection régionale.

direction régionale.

Le site informet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites informet où trouver les données environnementales par région utiles pour remair le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	voir annexe 8a La Znieff la plus proche intitulée " La côte Sainte-Catherine" se situe à environ 2 km au sud est du projet. Source : INPN
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Voir annexe 8b Source : INPN
Sur le lemi ofre d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Voir annexe 8b Source : INPN
Sur un territoire couvert par un pian de prévention du oruit, arrêté au le cas échéant, en cours d'élaporation ?	X		Un plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé le 16 janvier 2015. La voirie communale en bordure du projet est répertoriée dans le PPBE de Seine Maritime. Source : DDTM Seine Maritime
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Voir annexe 8 d Source : PLU Rouen
Dans une zone humido ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Voir annexe 8 e Source : Dreal Normandie

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Retrait gonflement des argiles : faible Cavité : oui, cavité à moins de 500 m Inondation : oui hors zonage PPRT : Oui Voir annexe 8f à 8i
Dans un sile ou sur des sols pol <b>lués</b> ?	×		Un diagnostic approfondi a été réalisé par l'APAVE en 2014 durant la phase d'étude du précédent projet. L'étude a mis en évidence une problématique de HCT, HAP et métaux. L'étude, annexe 9a, recense une surface cumulée de terres polluées de 2 530 m². Les terres seront évacuées vers les centres adaptés défini dans l'annexe 9b.
Dans une zone de répartition des eaux ?	$\boxtimes$		Partie captives des nappes de l'Albien. Cette nappe profonde ne sera pas impactée par le projet. En effet, plusieurs unités géologiques imperméables protègent la nappe. Source : SIGES Normandie, BRGM
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'édu destiné à la cansommation humaine ou g'eau minérale naturelle ?		×	Le projet n'est pas compris dans un périmètre de protection de captage.  Voir Annexe 8I
Dans un site inscrit ?		X	Voir Annexe 8m
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Voir Annexe 6
D'un site classé ?		X	Voir Annexe 8m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le suivi piézométrique effectué en 2012-2013 montre l'absence de nappe dans les 25 premiers mètres. Aucun pompage d'eaux souterraines n'est prévu durant la construction des bâtiments et des sous-sols.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		4280 m3 de terres polluées seront évacuées du site pour être traitées vers les centres de traitement adaptés.  Dans la mesure du possible, les terres excédentaires (non polluées) seront réutilisées sur le site pour l'aménagement paysager.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Le site est une friche industrielle démolit en 2014
Milieu naturel				La zone natura 2000 la plus proche est située à 4,2 km au Sud Est du site. De part l'éloignement, aucun impact n'est susceptible d'affecter le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le site est suffisamment éloigné des zones sensibles énumérées au 5.2 pour n'avoir aucun impact.
CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site s'inscrit dans un programme de réaménagement d'une ancienne friche urbaine.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Retrait gonflement des argiles : faible Cavité : oui, cavité à moins de 500 m Inondation : oui hors zonage Voir annexe 8f à 8i
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le site a fait l'objet d'un diagnostic de pollution approfondi (annexe 9a) et d'un bilan coûts/avantages pour la gestion des sols pollués (annexe 9b).  Bien que l'étude soit en lien avec le dernier projet, les voies d'exposition restent identiques. Les préconisations seront appliquées pour supprimer les risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Au regard des données disponibles, le projet engendrera une augmentation modérée du flux de circulation.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet sera source de bruit en phase chantier de part la présence d'engins. Le personnel intervenant sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé, des mesures de limitation des nuisances sonores seront mises en place. En phase d'exploitation, le bruit sera celui d'une zone de loisir et de bureau classique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.
TOLITERSTA	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations.  L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas d'emploi d'explosifs.  En phase d'exploitation, pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses. En phase d'exploitation, un éclairage public respectant les normes en vigueurs sera mis en place.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejets de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés. En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution des aquifères sous-jacents et du milieu hydrologique superficiel. En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront dirigées vers des bassins de rétention/Infiltration avec une surverse vers le réseau unitaire . Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire. La note de calcul de gestion des Eaux Pluviales en phase AVP est donné en annexe 10.
	Engendre-t-il des effluents ?	X		En phase d'exploitation, les effluents engendrés seront ceux d'une zone de loisirs classique. Ils seront envoyés vers le réseau adapté aux types d'effluents (EU, EP) et traités avant rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment) et éliminer les déchets dans les filières adéquates.  En phase d'exploitation, les principaux déchets seront de type déchets ménagers. Les déchets à gérer (faible) seront dirigés vers les filières adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population			×	
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet ident s ? Non × Stout, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Aucun projet r	n'est recensé à proximit	é sur le	e site de	la DREAL.
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées a	u 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non <mark> ×</mark> 31 oul, décr	ivez ie.	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- respectera la norme RT2012.
- gestion des eaux pluviales à l'aide de toitures enherbées et bassins d'infiltration / rétention.
- les terres polluées seront évacuées dans des centres adaptés.
- le chantier du projet bénéficiera d'une charte de chantier propre

Au regard de la nature du projet, de sa situation, des mesures prises afin d'en éviter ou de réduire les impacts sur l'environnement et le voisinage, nous estimons que le projet a un impact résiduel négligeable.

7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures e envisagées pour éviter / limiter les impacts sur l'environnement (notamment en phase chantier), nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

### 8. Annexes

. 8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau di-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7: Notice explicative du projet / Annexe 8: Cartes d'enjeux / Annexe 9: Diagnostic approfondi des terres et bilan coûts/ Avantage / Annexe 10: Note hydraulique gestion des EP

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rouen

le

21/02/2019.

Signature



. . .